

## PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-391

---

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE PISTES CYCLABLES SUR UNE PORTION DU BOUL. DU FORT-SAINT-LOUIS, AUX ABORDS DE LA PISTE À ROULEAUX ET DU PARC DE PLANCHE À ROULETTES ET L'AJOUT D'UN NOUVEAU TROTTOIR SUR UNE PORTION DU BOUL. INDUSTRIEL, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 600 000 \$

---

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 600 000 \$ incluant les frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 600 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
  - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.

Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. La Ville est autorisée, s'il y a lieu, à acquérir pour les fins du présent règlement de gré à gré ou par expropriation, toutes les servitudes, terrains ou parcelles de terrains requis. Le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout document ou acte à cet effet.

---

**Jean Martel, maire**

---

**Marianna Ruspil, greffière**

# Annexe 1



**Projet : P-23-AM-02**  
**Titre : RESURFAÇAGE PISTES CYCLABLES ET AJOUT D'UN TROTTOIR**

## Estimation des coûts

Estimation préliminaire des coûts des travaux de resurfaçage de pistes cyclables et de l'ajout d'un trottoir dans le boul. Industriel

## TRONÇONS VISÉS

Piste cyclable du boul. du Fort-St-Louis entre les rues De La Barre et des Îles-Percées  
 Piste cyclable dans le secteur de la future piste à rouleaux et du parc de planche à roulettes  
 Nouveau trottoir dans le boul. Industriel entre le boul. de Mortagne et possiblement la rue De Lauzon


Nature des travaux	Montant avant taxes
<i>Réfection de fondation, d'asphalte, de trottoir</i>	
Pistes cyclables	232 397 \$
Ajout d'un trottoir	262 560 \$
Contingences (10%)	49 496 \$
<b>Sous-total des travaux</b>	<b>544 453 \$</b>
Taxes nettes 4,9875%	27 155 \$
<b>Total des travaux</b>	<b>571 608 \$</b>

## Frais administratifs (honoraires et financement)

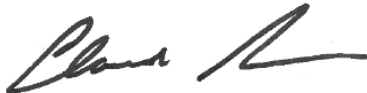
Frais d'ingénierie	1,00%	5 716 \$
Frais de laboratoire	2,73%	15 611 \$
Arpentage	1,00%	5 716 \$
<b>Sous total des frais administratifs</b>		<b>27 043 \$</b>
Taxes nettes 4,9875%		1 349 \$
<b>Total des frais administratifs</b>		<b>28 392 \$</b>

## Paieement fonds général

**Grand total du projet 600 000 \$**

2023-01-30  


Approuvé par : \_\_\_\_\_ 30 janvier, 2023  
 Stéphanie Papineau ing., M.ing. Date  
 Chef de service, Direction du génie

Approuvé par :  \_\_\_\_\_ 30 janvier, 2023  
 Claude Poirier, ing., M.ing. Date  
 Directeur, Direction du génie



CONTRAT :

P-23-AM-02

DESCRIPTION :

RESURFAÇAGE PISTES CYBLABLES

Add.	Article	Nature des travaux	Quantité prévue	Unité	Prix unitaire en \$ (excluant taxes)	Montant en \$ (excluant taxes)
<b>1 PISTES CYCLABLES</b>						
<b>1.1 Piste cyclable du boul. du Fort-St-Louis entre les rues De La Barre et des Îles-Percées</b>						
	1.1.1	Généralités	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.1.1.1	• Enlèvement d'asphalte de la piste cyclable	2500	m <sup>2</sup>	2,00 \$	5 000,00 \$
	1.1.1.2	• Pierre concassée MG-20, 150 mm d'épaisseur	2500	m <sup>2</sup>	9,00 \$	22 500,00 \$
	1.1.1.3	• Gazon en plaque, incluant excavation et 150 mm de terre végétale	750	m <sup>2</sup>	22,00 \$	16 500,00 \$
	1.1.1.4	• Asphaltage EC-10 PG 58S-28, 60 mm (piste cyclable)	2500	m <sup>2</sup>	28,00 \$	70 000,00 \$
<b>Sous-total - 1.1 Piste cyclable du boul. du Fort-St-Louis entre les rues De La Barre et des Îles-Percées</b>						<b>124 000,00 \$</b>
<b>1.2 Piste cyclable dans le secteur de la future piste à rouleaux et du parc de planche à roulettes</b>						
	1.2.1	Généralités	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.2.1.1	• Enlèvement d'asphalte et fondation de la piste cyclable existante	300	m <sup>2</sup>	7,99 \$	2 397,00 \$
	1.2.1.2	• Fondation inférieure pierre concassée MG-56, 300 mm	800	m <sup>2</sup>	20,00 \$	16 000,00 \$
	1.2.1.3	• Fondation supérieure pierre concassée MG-20, 150 mm	800	m <sup>2</sup>	15,00 \$	12 000,00 \$
	1.2.1.4	• Asphaltage EC-10 PG 58S-28, 60 mm (piste cyclable)	800	m <sup>2</sup>	30,00 \$	24 000,00 \$
	1.2.1.5	• Gazon en plaque, incluant excavation et 150mm de terre végétale	2000	m <sup>2</sup>	22,00 \$	44 000,00 \$
<b>Sous-total - 1.2 Piste cyclable dans le secteur de la future piste à rouleaux et du parc de planche à roulettes</b>						<b>108 397,00 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>						<b>232 397,00 \$</b>


2023-01-30

Approuvé par : \_\_\_\_\_  
 Stéfanie Papineau ing., M.ing.  
 Chef de service, Direction du génie

30 janvier, 2023  
 Date

Approuvé par : \_\_\_\_\_  
  
 Claude Poirier, ing., M.ing.  
 Directeur, Direction du génie

30 janvier, 2023  
 Date

	<b>CONTRAT :</b>	<b>P-23-AM-02</b>
	<b>DESCRIPTION :</b>	<b>RESURFAÇAGE PISTES CYBLABLES</b>

Addenda	Article	Nature des travaux	Quantité prévue	Unité	Prix unitaire en \$ (excluant taxes)	Montant en \$ (excluant taxes)
<b>1 AJOUT D'UN TROTTOIR DANS LE BOUL. INDUSTRIEL</b>						
	1.1	Généralités	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.2	Signalisation	1	global	18 000,00 \$	18 000,00 \$
	1.3	Déplacement hauban Poteau HQ	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.4	Trottoir béton 35 mPa, 1,52 m incluant excavation et disposition des sols	500	m.l.	330,00 \$	165 000,00 \$
	1.5	Bordure à enlever	500	m.l.	4,99 \$	2 495,00 \$
	1.6	Réfection asphalte	500	m.l.	29,93 \$	14 965,00 \$
	1.7	Puisard à déplacer	3	unité	10 000,00 \$	30 000,00 \$
	1.8	Gazon en plaques	550	m <sup>2</sup>	22,00 \$	12 100,00 \$
<b>GRAND TOTAL</b>						<b>262 560,00 \$</b>

2023-01-30

*Stéphanie Papineau ing. M.ing.*

Approuvé par : \_\_\_\_\_  
 Stéphanie Papineau ing., M.ing.  
 Chef de service, Direction du génie

30 janvier, 2023  
 Date

Approuvé par : *Claude Poirier* \_\_\_\_\_  
 Claude Poirier, ing., M.ing.  
 Directeur, Direction du génie

30 janvier, 2023  
 Date